



valeurs - règlement - inscription

Organiser des balades en Spyder et Ryker pour vous faire profiter encore davantage de votre véhicule...

Vous donner l'opportunité de rencontrer et de partager vos expériences avec d'autres passionnés de 3 roues CAN-AM

Découvrir des belles routes, des paysages magnifiques, ainsi que des bonnes tables....

En quelques mots.....prendre du plaisir à rouler ensemble et partager des moments conviviaux !

1 / INSCRIPTION

L'inscription se fait par mail à leclub@citybike-evasion.com ou par téléphone au 0610050260

Elle sera confirmée par mail dès réception du présent bulletin daté et signé, accompagné du règlement .

Pour les sorties d'une journée, la totalité du règlement est demandée lors de l'inscription.

Pour les randonnées de plusieurs jours, un acompte de 50% est demandé à l'inscription, le solde sera réglé au plus tard 2 semaines avant le jour du départ.

Règlement par virement en précisant le nom et la date de la balade (RIB ci-dessous, mode de règlement à privilégier) ou par chèque à l'ordre de City Bike 38, à envoyer à City Bike 38 – ZA Le Grand Planot – 38290 La Verpillière.

CITY BIKE 38 SAS

ZONE D ACTIVITE LE GRAND PLANOT

38290 LA VERPILLIERE

Bank: BNP Paribas
Account currency: EUR (EURO)
Account type: Compte chèque

IBAN(1):

BIC(2):

RIB(3):	Bank code	Dom. code	Account number	RIB key	Domiciliation
	30004	00660	00010028623	87	AGENCE BOURGOIN JALLIEU

CITY BIKE EVASION - LE CLUB « Le plaisir de rouler ensemble »
ZA Le Grand Planot - 38290 La Verpillière - 06.10.05.02.60 - leclub@citybike-evasion.com

2 / ANNULATION

Si pour une raison autre qu'un cas de force majeure, considéré comme tel par l'organisation, vous ne participez pas à la balade, l'acompte ou le règlement sera conservé par City Bike Evasion- Le Club à titre d'indemnité, sans aucun recours possible.

3 / ORGANISATION – APPLICATION DU REGLEMENT – REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son inscription, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit d'exclure les participants dont le comportement nuirait à l'organisation, aux autres équipages, à la sécurité, sans que ceux-ci puissent prétendre au remboursement des frais d'inscription. En cas de conditions météorologiques défavorables ou d'un nombre insuffisant de participants ou d'un manque d'autorisations administratives, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la balade. Dans le cas de l'annulation par City Bike Evasion- Le Club, les frais d'inscription seront remboursés.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement ou au programme si les circonstances l'exigent. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

4 / RESPONSABILITE

Chaque pilote est responsable de son véhicule : il s'engage à respecter le Code de la Route, la propriété d'autrui, les villes et villages traversés et à faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route. Il s'engage en outre à suivre impérativement l'itinéraire préparé par les organisateurs, et à n'occasionner par sa conduite ou son comportement aucune nuisance ou dégradation.

Un participant qui, pour convenance personnelle, viendrait à interrompre la randonnée avant son terme, ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

5 / ASSURANCES

Lors des balades, chaque participant est couvert par ses propres garanties d'assurances pour lui-même, son passager et son véhicule : responsabilité civile , dommages (incendie, vol...), accidents corporels. A vous de vérifier auprès de votre assureur que vous êtes bien couverts pour ce type de manifestation.

City Bike Evasion- Le Club décline toute responsabilité pour les dommages que vous pourriez causer à autrui, les dommages à votre véhicule, ainsi que les dommages corporels que vous pourriez subir.

6 / PERMIS

Les pilotes devront être titulaires du permis B ou A (et la carte justifiant les 7h de formation), et devront le présenter aux organisateurs avant le départ, ainsi que leur attestation d'assurance.

7 / SECURITE

Si l'équipement de son véhicule le permet, chaque pilote peut avoir un passager.

Le port du casque , des gants et de tout équipement et vêtement de protection conforme à la législation en vigueur est obligatoire .

8 / RESPONSABILITE DE CITY BIKE EVASION – LE CLUB

L'organisation ne peut pas vérifier votre état de santé, votre niveau de résistance physique, votre niveau de pratique sportive . Il vous appartient de vérifier que ceux-ci vous permettent de participer à la balade proposée.

Tout incident ou accident survenant à l'un des participants ne saurait engager la responsabilité de City Bike Evasion – Le Club.

9 / AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Vous autorisez City Bike Evasion – Le Club à photographier et/ou filmer les randonnées.

Vous leur donnez l'autorisation de diffuser les dites photographies ou images filmées pour les usages suivants : communication dans la presse locale, information aux clients , sites web ou réseaux sociaux ayant un lien direct avec l'activité et dans le seul but de promouvoir le plaisir de conduire un Spyder ou Ryker.

Je reconnais ne pouvoir prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des images dans le cadre mentionné ci-dessus.



INSCRIPTION

Nom et date de la balade :

Nom et prénom du pilote :

Nom et prénom du passager :

Véhicule (cocher la case correspondante)

- **Spyder modèle :**
- **Ryker modèle :**

Règlement : montant :

Virement **Chèque** cocher la case correspondante

Pour les sorties d'une journée, la totalité du règlement est demandée lors de l'inscription.
Pour les randonnées de plusieurs jours, un acompte de 50% est demandé à l'inscription, le solde sera réglé au plus tard 2 semaines avant le jour du départ.

Merci de nous signaler vos éventuelles allergies ou intolérances alimentaires

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les valeurs et règlement des balades et randonnées organisées par City Bike Evasion - le Club

Date, signature du pilote accompagnée de la mention « bon pour accord »